

**Association Syndicale des propriétaires des Hameaux de la Mare  
Mairie de 50230 AGON-COUTAINVILLE**

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 18 août 2018**

L'an deux mille dix-huit, le samedi 18 août à 10 heures, les propriétaires se sont réunis sur convocation du Président du Conseil Syndical, Monsieur Eric PIQUOT, dans la salle du conseil municipal de la mairie d'AGON-COUTAINVILLE 50230.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque propriétaire entrant en séance tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.

Association Syndicale des propriétaires des Hameaux de la Mare Mairie de 50230 - AGON COUTAINVILLE							
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE			FEUILLE D'EMARGEMENT		samedi 18 août 2018		
NOM, Prénom	N° lot	Millièmes	Présent (e) Signature	Nom Représenté (e) par	Signature	Absent	
BARBET Mme Marise	22	42 785		ERIC PIQUOT			
CARDONA Mme Daniele	25	46 625	<i>Dalle</i>	SABINE GALLO CARDONA	<i>Dalle</i>		
HAZAL Mme Suzanne	16	31 331	<i>Choye</i>				
COMBE Mme Aurore	24	37 523	<i>Ale</i>				
GIECKMANN Mr Dieter	20	23 593		ERIC PIQUOT			
DOMER M. Mme Christian	2	29 907	<i>by</i>				
DOUBLET M. Mme Laurent	12	42 539		ERIC PIQUOT			
DUVAL Mr Mme Patrick	32	40 421					
FOUSSIER Mr Jean Pierre	19	28 666		CHRISTIAN GIRARD	<i>by</i>		X
GENEST Mlle Anne Christine GENEST M. Fabien	15	43 858	<i>by</i>				
GIRARD Mr Mme Christian	18	29 969	<i>by</i>				
GODEFROY Mme Aline	13	27 553	<i>Aline Godefroy</i>				
GODEY M. Mme Henry	1	31 703	<i>Henry Godey</i>				
HEBERT Mr Mme Philippe	27	42 785		ERIC PIQUOT			
LAFAYEUR Mr Mme Daniel	17	26 963	<i>by</i>				

Association Syndicale des propriétaires des Hameaux de la Mare Mairie de 50230 - AGON COUTAINVILLE							
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE			FEUILLE D'EMARGEMENT		samedi 18 août 2018		
NOM, Prénom	N° lot	Millièmes	Présent (e) Signature	Nom Représenté (e) par	Signature	Absent	
LAINVY Mr Michel	23	44 582		ARNA COMAC	<i>Ale</i>		
LEPAGE Mr Michel	28	30 525	<i>by</i>				
LEPRIEUR M. Mme Jean	5	36 847					X
MOMBRAUN M. Mme Denis	14	38 080	<i>by</i>				
MEGAZ-BEÇON Mme Christiane	8	23 839	<i>Christiane</i>				
PIPY Mr Mme Jean-Louis	21	23 282	<i>by</i>				
PIQUOT Mr Mme Eric	30	30 217	<i>Eric Piquot</i>				
ROBERT Mr Mme Clément	29	25 759	<i>by</i>				
ROQUIER Mr Mme Christophe	26	48 735					X
ROUYVILLE M. Jean-Claude	7	25 943	<i>by</i>				
SANTI-PERRIN Mme Germaine	3	39 195	<i>Germaine</i>				
SCI RC REINING M. Gilles	4	38 969		ERIC PIQUOT			
SCI HAMEAUX DE LA MARE	31	45 770					
SERVILLE M. Guy ONSET Mme Dominique	6	37 461	<i>by</i>				X
<b>TOTAUX</b>		<b>1 000 000</b>					

*EDP Ale CH*

NB : C'est la SCI Hameaux de la Mare qui est absente, et non M et Mme SERVELLE,-ORSET qui ont bien émargé dans la colonne « Présent(e) ».

Le Président accueille les membres de l'Association Syndicale Libre des Hameaux de la Mare et regrette l'absence de rétroprojecteur et de sonorisation.  
Il remercie la Municipalité pour le prêt de la salle du Conseil.

Le Président constate et porte à la connaissance de l'assemblée que, selon la feuille de présence et les pouvoirs comptabilisés, **25 propriétaires** représentant ensemble **25/29 voix** sont présents et représentés.

Le quorum de la moitié des voix des propriétaires présents et représentés étant dépassé, l'assemblée peut donc valablement délibérer (article 9 des Statuts).

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau de séance composé comme suit :

### **1. Election du président de séance**

**Monsieur Eric PIQUOT est élu président de séance.**

Ont voté POUR : 25/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

### **2. Election des scrutateurs**

L'Assemblée Générale nomme à la fonction de **scrutateur** :

**- Madame GENEST**

Ont voté POUR : 25/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

**- Madame MOMBRUN**

Ont voté POUR : 25/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

### **3. Élection du secrétaire de séance**

Cette élection n'ayant pas été proposée, le Président accepte de rédiger le PV de l'assemblée générale.

EAU en

#### 4. Compte-rendu moral par le Président

Le Président résume, du mieux possible, une année difficile :

-En Août 2017, nous décidions tous de nous séparer du syndic Barassin Immobilier. Le Conseil Syndical ne s'attendait pas à autant de surprises :

- nous n'étions pas une copropriété, mais une ASL (Association Syndicale Libre) créée en 1974 par M. Barassin. Nous n'étions donc pas soumis aux mêmes règles de fonctionnement qu'une copropriété.

- Les statuts de l'ASL n'étaient pas légalement à jour. Il a fallu les modifier (objet de l'AGE de décembre 2017),

- La comptabilité de BI nous a surpris : pas de comptes comptables (c'est notre Trésorier qui a reconstitué toutes les écritures, avec l'aide de la comptable de BI). En octobre 2017, un chèque de 163,54€ nous était remis, pour solde de tout compte. Je laisserai au Trésorier le soin de mieux vous expliquer.

- En décembre 2017, M. Godefroy nous informait, fort justement, que les tantièmes de la résidence n'avaient pas été modifiés lors de la vente de 201m<sup>2</sup> de parties communes à M. et Mme Vébret en 2004.

Ni le notaire, ni l'agence immobilière ne reconnaissent la moindre erreur. Après de longues et nombreuses recherches et interrogations, nous avons le choix entre intenter un procès au notaire de la vente (frais d'avocats, 2 à 3 ans de procédures) et trouver une solution en interne. Cela fait l'objet d'une résolution ultérieure.

Seuls les travaux de voirie par Eurovia étaient prévus.

Réussite quasi-parfaite. Un unique problème : le traitement des entrées privatives des garages (M. et Mme Godey ont reçu un devis de plus de 700€, là où la moyenne était de 300€).

3 haies ont du faire l'objet d'un élagage « sévère » par nous-mêmes, Ça repose le problème des haies de thuyas (voir plus loin dans les questions diverses).

## 5. Compte-rendu financier par le Trésorier

Sur la base du tableau ci-dessous, que tous les propriétaires ont reçu, le Trésorier explique :

### ASSOCIATION SYNDICALE DES HAMBALUX DE LA MARE 50230 AGON COUTAINVILLE

#### 5 - COMPARATIF BUDGET/ DEPENSES pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2020

RUBRIQUES	01/04/2016 au 31/03/2017		01/04/2017 au 31/03/2018		Part de Chaque Poste de dép.	01/04/2018	01/04/2019
	Prévisions	Dépenses	Prévisions	Dépenses		au 31/03/2018	au 31/03/2020
	CS/ Bi	Réelles	ASL	Réelles	Prévisions	Prévisions	
<b>CHARGES COMMUNES A REPARTIR</b>							
Aménagement	30,00				0,00%	0,00	0,00
Entret. en part. es communes		538,00	800,00	247,40	8,45%	800,00	800,00
Entret. en part. es communes		71,40			0,00%		0,00
Assurances	260,00	261,21	280,00	272,76	9,32%	280,00	300,00
Honoraires administrateur	2300,00	2600,00	1663,00	1663,00	56,81%		0,00
Papeterie			200,00	67,20	2,30%	200,00	200,00
Fournitures diverses	10,00		55,00		0,00%	55,00	0,00
Affranchissements	250,00	214,01	320,00	428,84	14,65%	250,00	300,00
Taxe défense contre la mer	50,00	34,46	35,00	34,46	1,18%	35,00	35,00
Impôts fonciers	280,00	264,00	265,00	265,00	9,05%	265,00	265,00
Annonce légale au JO				31,00	1,06%		0,00
Intérêts sur compte livret		-11,78		-82,26	-2,81%	-100,00	
<b>TOTAL CHARGES GESTION COURANTE (1)</b>	<b>3180,00</b>	<b>3971,30</b>	<b>3618,00</b>	<b>2927,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>1785,00</b>	<b>1900,00</b>
<b>INVESTISSEMENTS (2) Travaux voirie</b>			35883,00	0,00		76419,44	
<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>	<b>3180,00</b>	<b>3971,30</b>	<b>39501,00</b>	<b>2927,40</b>		<b>78204,44</b>	<b>1900,00</b>

Concernant les investissements, un acompte de 38209,72 € a été remis à EUROVA, mais il ne sera encaissé qu'au lancement des travaux.

MAJ CD 14 MAI 2018

### 1<sup>ère</sup> année sans la présence d'un Syndic

Après de nombreuses années passées avec le Syndic, l'ASL a choisi de reprendre son indépendance. Dans un premier temps, il nous a fallu récupérer les données comptables et financières auprès de BARASSIN IMMOBILIER, en octobre 2017, sans qu'aucun arrêté des comptes n'ait été fait.

Puis, nous avons créé un certain nombre de tableaux propres à notre association, et faciles à comprendre et interpréter.

### Modalités de contrôle des comptes

Chaque propriétaire a eu la possibilité de consulter les comptes au domicile du Trésorier, le samedi 21 juillet de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Un seul propriétaire s'est déplacé. Certains disent ne pas avoir voulu se rendre au domicile d'un particulier.

### PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2017/2018 (du 01/04/17 au 31/03/18)

Alors que le budget prévisionnel était prévu à hauteur de 3180 €, le montant des charges courantes s'élève à 2927 € 40.

La trésorerie totale au 31 mars 2018 s'élevait à 49032 € 03.

Etat des dettes : L'association n'avait pas de dettes au 31 mars 2018. Seul, un engagement de travaux avait été signé avec la société EUROVA.

Etat des créances : Au 31 mars 2018, un seul propriétaire n'était pas à jour de ses règlements, le compte a été régularisé en avril.

Ces comptes ont été vérifiés par le Conseil syndical, le 8 mai 2018.  
Les documents comptables étaient joints à la convocation : 1 - Journal des opérations comptables et trésorerie, 2 - Balance fournisseurs, 3 - Balance des co-lotis, 4 - Tableau des dépenses réelles, 4 - Comparatif budget et dépenses réelles.

Les règlements à Mr CHAFIA et Mr CARDONA ont été effectués

Ces sommes correspondent aux avances faites sur travaux par ces deux propriétaires, Elles ont été par ailleurs réglées par les nouveaux propriétaires.

L'obtention d'une garantie d'une TVA applicable au taux de 10%

Les démarches du Conseil Syndical ont permis d'obtenir auprès des services fiscaux une attestation certifiant l'application d'un taux de 10% de TVA sur nos travaux. Cela représente une économie de 6947 € 22.

Révision du budget prévisionnel de gestion courante pour l'exercice 2018/2019 (1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019).

Le budget avait été établi précédemment avec le Syndic. Compte tenu de la suppression de ce poste de dépenses, le budget prévisionnel pour 2018/2019 a été ramené à 1785 € auxquels viennent s'ajouter le coût des travaux EUROVIA pour 76419 € 44, soit un budget total pour cet exercice de 78204 € 44.

A ce jour, les travaux sont totalement réglés.

Vote du budget prévisionnel de gestion courante pour l'exercice 2019/2020 (1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020), proposé à un montant de 1900 €

Le Conseil Syndical vous propose de retenir comme budget prévisionnel détaillé par postes de dépenses, pour l'exercice de 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 la somme de 1900 €.

Modification de la date d'arrêté des comptes

Le Conseil Syndical vous propose de modifier la date d'arrêté des comptes, pour la porter au 30 juin au lieu du 31 mars. Ainsi, l'Assemblée Générale pourrait statuer à une date plus proche de l'arrêté des comptes. L'AG serait maintenue à la mi-Août, date à laquelle, les propriétaires sont le plus présents.

Compte tenu du faible montant du budget prévisionnel, le Conseil Syndical vous propose de limiter l'appel de fonds à une seule fois dans l'année, le 1<sup>er</sup> juillet, pour un règlement avant le 15 août, à la suite de l'arrêté des comptes au 30 juin.

Information sur les Appel de fonds

Comme chacun a pu le constater, il n'y a pas eu d'appel de fonds au mois d'avril 2018, pour l'exercice 2018/2019. Deux faits expliquent cela : d'une part, lors de la reprise de la gestion en direct, et en particulier lors de notre 1<sup>er</sup> appel de fonds, en novembre 2017, nous n'avons pas tenu compte de l'appel fait par le Syndic en avril 2017. D'autre part, le budget prévisionnel a été revu à la baisse de façon importante. Ceci a pour conséquence que la plupart des comptes des propriétaires présentent un solde créditeur au 31 mars 2018. Ces soldes permettent non seulement de couvrir la régularisation annuelle habituelle, mais aussi, de couvrir en totalité les charges de l'exercice 2018/2019 pour les charges courantes.

Économies réalisées

Le non-renouvellement du contrat de syndic nous permet d'économiser :

- 1967€ au titre des honoraires (1/2 exercice)
- 2500€ au titre d'honoraires sur travaux

## 6. Quitus au Président et au Trésorier

Le Président souhaite regrouper ces deux quitus en un seul : un quitus au Conseil Syndical en remerciement du travail réalisé.

Personne n'ayant manifesté d'opposition, il passe au vote.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil Syndical (dont le Président et le Trésorier) pour leur gestion de l'exercice arrêté au 31 mars 2018.

Ont voté POUR : 25/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

## 7. Approbation des comptes 2017-2018 et des budgets 2018-2019 & 2019-2020

Pièces jointes : répartition des charges, situation comptable, budgets prévisionnels

Résolution n° 2

L'assemblée générale approuve la situation de trésorerie, l'état des dettes et créances, arrêtés au 31 mars 2018, ainsi que les budgets prévisionnels 2018-2019 (1785€) et 2019-2020 (1900€).

Ont voté POUR : 25/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

## 8. Renouvellement du Conseil Syndical

Mme Dominique ORSET ne se représente pas.

MM Christian DOMER, Christian GIRARD, Philippe HEBERT, Clément ROBERT et Eric PIQUOT se représentent.

M Guy SERVELLE se présente.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale élit MM Christian DOMER, Christian GIRARD, Philippe HEBERT, Clément ROBERT, Eric PIQUOT et Guy SERVELLE au Conseil Syndical

Ont voté POUR : 25/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

## 9. Correction des tantièmes

En 2004, la vente de 201m<sup>2</sup> de parties communes n'a pas donné lieu à modification des tantièmes de charges.

Nous avons décidé de corriger nous-même cette omission.

Nous profitons de l'occasion pour ajouter les corrections aux opérations de lotissement qui avaient consisté à regrouper les parcelles 9, 10 et 11, puis à les répartir en lots 31 et 32.

Ci-dessous, le tableau envoyé aux propriétaires, en accompagnement de leur convocation à cette AG.

ASL des Hameaux de la Mare 50230 Agon-Coutainville  
Samedi 18 août 2018 à 10h

### PROPOSITION DE MODIFICATION DES TANTIEMES

LOT N°	NOM	CADASTRE	Anciennes SURFACES	ANCIENS TANTIEMES	Nouvelles SURFACES	NOUVEAUX TANTIEMES
			16150		16345	
1	GODEY	3 AM 265	512	31703	512	31325
2	DOMER	3 AM 266	483	29907	483	29550
3	SANTI-PERRIN	3 AM 267	633	39195	633	38727
4	G. REINUNG	3 AM 268	500	30969	500	30590
5	LEPRIEUR	3 AM 269	595	36842	595	36403
6	ORSET/ SERVELLE	3 AM 270	605	37461	605	37014
7	ROUXEVILLE	3 AM 271 et 422	419	25943	620	37932
8	PEGAZ-BECHON	3 AM 272	385	23839	385	23555
12	DOUBLET	3 AM 276	687	42539	687	42031
13	GODEFROY	3 AM 277	445	27553	445	27225
14	MOMBRUN	3 AM 278	615	38080	615	37626
15	GENEST	3 AM 279	676	41858	676	41358
16	CHAZAL	3 AM 280	506	31331	506	30957
17	LAFFAITEUR	3 AM 281	429	26563	429	26247
18	GIRARD	3 AM 282	484	29969	484	29612
19	FOUSSIER	3 AM 283	463	28668	463	28327
20	DIECKMANN	3 AM 284	381	23591	381	23310
21	PIPY	3 AM 285	376	23282	376	23004
22	BARBET	3 AM 286	691	42785	691	42276
23	LAISNEY	3 AM 287	720	44582	720	44050
24	COMBE	3 AM 288	606	37523	606	37076
25	CARDONA	3 AM 293	753	46625	753	46069
26	ROQUIER	3 AM 290	706	43715	706	43194
27	HEBERT	3 AM 291	691	42785	691	42276
28	LEPAGE	3 AM 292	493	30525	493	30162
29	ROBERT	3 AM 289	416	25759	416	25451
30	PIQUOT	3 AM 294	488	30217	488	29856
31	SCI HLM BI	3 AM 435 et 436	736	45770	736	45029
32	DUVAL	3 AM 433 et 434	650	40421	650	39768
<b>TOTAUX</b>			<b>16144</b>	<b>1000000</b>	<b>16345</b>	<b>1000000</b>

7/11

EP ALL CA

Ces nouveaux tantièmes seront utilisés à partir du 01/10/2018.

Résolution n° 4

L'assemblée générale décide d'adopter le tableau des nouveaux tantièmes, suivant le projet notifié aux propriétaires, lors de la convocation, et autorise le Conseil Syndical à procéder aux formalités nécessaires.

Ont voté POUR : 25/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

#### **10. Participation financière au complément des trottoirs des placettes Ouest**

Fin mai, pour des raisons esthétiques, 10 propriétaires des placettes Ouest (dont 3 membres du CS) ont décidé de faire recouvrir le complément des trottoirs de leurs placettes à leurs frais.

Bénéficiant de la présence d'Eurovia (pas de frais d'installation de chantier) ils ont négocié ce supplément au prix de 3919,43€ (soit 391,94€ par lot). Une consultation rapide des autres propriétaires de la résidence les a incités à solliciter une participation financière générale.

Plusieurs personnes disent avoir été (ou s'être) trompées en croyant que la totalité des trottoirs devaient être refaite. Le devis d'Eurovia ne précisait effectivement pas quels trottoirs des placettes Ouest devaient être refaits.

Résolution n° 5

L'assemblée générale accepte d'enregistrer cette facture de 3919,43€ en charges communes, proportionnellement aux tantièmes (en moyenne 135,15€ par lot).

1 vote contre et 3 abstentions

Ont voté POUR : 21/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

#### **11. Entretien du lot n° 31 (Terrain de la SCI des Hameaux de la Mare)**

Le CS considère qu'il n'est plus admissible d'avoir à supporter l'absence d'entretien de ce terrain privé. Il propose de saisir la Mairie pour qu'elle mette en demeure le propriétaire et, s'il n'obtempère pas, fasse débroussailler à ses frais ce terrain (comme le prévoit l'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales).

Résolution n° 6

L'assemblée générale demande au CS de veiller au bon entretien de ce terrain privé, y compris en saisissant la Mairie pour qu'elle mette en demeure son propriétaire et, s'il n'obtempère pas, fasse débroussailler à ses frais le terrain (comme le prévoit l'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales)

EF

RF

en



Ont voté POUR : 25/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

## **12. Un appel de charges par an**

Notre budget général est désormais inférieur à 2000€/an (moins de 70€ par lot, en moyenne).

Résolution n° 7

L'assemblée générale accepte un règlement unique des charges par an.

Ont voté POUR : 25/29 voix

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

## **13. Nouvel exercice du 01/07 au 30/06**

Nos exercices comptables vont du 01/04 au 31/03 et l'AG (mi-août) est trop éloignée : lors des votes des budgets prévisionnels, ceux-ci sont déjà entamés de près de 40 %.

En décalant nos exercices de 3 mois, les budgets prévisionnels ne seront entamés que d'un peu plus de 10%.

Résolution n° 8

L'assemblée générale décide que les prochains exercices comptables courront du 1er juillet au 30 juin (y compris le présent exercice qui ira du 01/04/2018 au 30/06/2019).

Ont voté POUR : 25/29 voix

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

## **14. Projet de jardin privatif**

Clément Robert présente un projet d'aménagement, envoyé aux propriétaires avec la convocation à l'AG. Depuis 1974, ce terrain n'est utilisé que pour accueillir la fête des voisins. Il rappelle que différentes options sont possibles (légumes, fruits, fleurs, arbustes, sentier piétonnier, bancs permettant de se reposer sur le chemin de la Mare de l'Essay, etc).

Christian Domer explique que si nous avons quitté BI, c'était pour faire des économies. Il aurait souhaité que 2 questions soient posées :

- 1- autorisant la mise à disposition du terrain à des « volontaires »,
- 2- autorisant la gestion, aux frais des « volontaires », du projet de jardin collectif.

Il souhaite exclure les résidents secondaires de toute participation financière au projet.

Dominique Orset dit ramasser tous les jours 1 ou 2 cannettes de bière sur l'espace du projet. Elle s'oppose fermement à l'installation d'1 ou 2 bancs, qui seraient utilisés par des personnes peu recommandables.

M. Godefroy rappelle qu'Eurovia a pu bénéficier d'un endroit pour stocker une partie de ses engins, il indique qu'il faut un permis de construire pour transformer ce terrain en potager (le Conseil Syndical vérifiera).

D'autres personnes souhaitent simplement conserver cette surface en l'état.

#### Résolution n° 9

L'Assemblée Générale valide le projet, conformément au document remis avec la convocation.

Ont voté CONTRE : 15/29 voix

**En conséquence, cette décision n'est pas adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

### 15. Questions diverses

Le Président soumet à la réflexion de l'assemblée quelques propositions :

- Le prélèvement automatique, permettant de soulager le travail du Trésorier, n'intéresse personne. En revanche, l'utilisation du virement est plus appréciée. Le Trésorier rappelle que les références bancaires de l'ASL figurent au bas des appels de fonds. Il demande aux propriétaires d'utiliser ce mode de règlement dans les 15 jours qui suivent un appel de fonds.

- Nos haies de thuyas, comme partout ailleurs, dépérissent. Pour leur conserver un peu de verdure, elles sont taillées de plus en plus larges. Certaines débordent sur la chaussée de plus de 50 centimètres. D'autres font plus de 2 mètres de haut. Le Président ne connaît pas de solution miracle, mais souhaite une amélioration dans les 2 ou 3 années à venir.

M. Gallo envisage une opération groupée des propriétaires de ces haies et suggère au Conseil Syndical de réaliser une étude de remplacement des thuyas de la résidence.

- La vitesse de certaines de nos voitures est dangereuse. Nous recevons beaucoup de jeunes enfants pendant les vacances, qui jouent au ballon et font du vélo.

Faisons tous un effort.

La rédaction d'une « charte » des Hameaux est évoquée.

- Un site internet est en cours de développement. Son accès est sécurisé. Seuls les membres du Conseil Syndical disposent d'identifiants. La généralisation aux propriétaires est à l'étude. (<https://lamare.ouvaton.org>).

Le Trésorier précise que le prochain appel de fonds sera expédié fin août avec une échéance au 15 septembre. Cet appel de fonds concernera :

- la régularisation 2017-2018

- la provision 2018-2019

- le financement des trottoirs des placettes Ouest.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 10 et le Président convie l'assemblée au pot qui a été préparé. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé des membres du bureau.

Le secrétaire



Le président



1<sup>er</sup> scrutateur



2<sup>ème</sup> scrutateur

